

Environnement

En 1995, le gouvernement a adopté la Loi sur la gestion de l'environnement (*Environmental Management Act*), qui décrit sommairement la politique environnementale et établit l'Administration de la gestion de l'environnement (*Environmental Management Authority*), organisme qui veillera à la mise en oeuvre des politiques gouvernementales. Dans le cadre de sa politique environnementale, le gouvernement a annoncé qu'il établira des normes et des mesures en vue d'empêcher la pollution de l'air et de l'eau et qu'il adoptera des lois pour surveiller ces normes et en assurer le respect.

Le coût environnemental attribuable à la dépendance du pays à l'endroit du pétrole et au taux accéléré d'expansion de cette industrie depuis sa naissance dans les années 60 a été très élevé. Cette expansion très rapide a entraîné une élimination non sécuritaire des déchets industriels, ménagers et agricoles dans les cours d'eau et dans les zones côtières, la déforestation de terrains boisés et la perte de terres agricoles de valeur. De plus, cette situation a créé une menace sous-jacente à la santé publique et à l'écosystème fragile de la Trinité-et-Tobago. On estime que 63 % des terres de la Trinité-et-Tobago sont impropres à la production agricole. Pour promouvoir l'industrie agricole comme une des pierres angulaires de l'économie locale, il faudra commencer par protéger les terres actuellement cultivées et récupérer les terres déjà perdues à cause de la pollution. Le gouvernement reconnaît maintenant l'importance qu'ont pris l'environnement et son développement durable pour l'avenir du pays. À cette fin, le gouvernement doit acquérir les compétences, se doter des institutions et développer les attitudes nécessaires pour éliminer le déficit environnemental qui existe à la Trinité-et-Tobago.

Institutions financières internationales

Les institutions financières internationales (IFI) fournissent aux entreprises canadiennes une occasion spéciale de faire des affaires à la Trinité-et-Tobago. Actuellement, trois IFI ont des activités dans le pays : la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes. En janvier 1995, ces trois institutions avaient accordé des prêts s'élevant à 746 millions de dollars américains pour des projets qui étaient à différentes étapes de leur réalisation à la Trinité-et-Tobago. Le Canada est membre de ces trois organismes, ce qui rend les entreprises canadiennes admissibles à soumissionner des projets et l'approvisionnement en biens et services.

Le cycle de projet qui s'applique aux activités des IFI dans la région comprend les étapes suivantes :

- *Identification* : Des spécialistes fonctionnels retiennent les services de missions de programmation dans les divers pays membres. Avec les autorités locales et d'autres spécialistes, on examine les plans d'expansion et les programmes d'investissement et l'on élabore de nouveaux projets. L'étape de l'identification dure normalement 12 à 18 mois.